

Assemblée Générale Ordinaire

Du 14 juin 2019

Procès-verbal

afnic

Le 14 juin 2018 à 10h00, les membres de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de « L'Espace Vinci », 25 rue des Jeuneurs 75002 Paris.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 23 mai 2019 par voie électronique à tous les membres.

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail étaient consultables dans l'espace réservé aux membres : <https://membres.afnic.fr>.

Ordre du jour

- ✓ Ouverture par le président
- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
- ✓ Rapport d'activité 2018
- ✓ Présentation des comptes annuels
- ✓ Rapport du commissaire aux comptes
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice 2018 et affectation du résultat
- ✓ Information sur l'évolution des statuts
- ✓ Election d'un administrateur représentant du Collège international

Présents

En entrant en séance, chaque membre a signé une feuille de présence, consultable au service vie associative de l'Afnic.

43 membres étaient présents ou représentés dont 38 habilités à prendre part aux votes :

1 membre fondateur, représenté par 2 administrateurs de l'Afnic :

1. INRIA, représenté par M. Emmanuel SARTORIUS
2. INRIA, représenté par M. Luc SACCAVINI

8 membres bureaux d'enregistrement (BE) :

1. DATAXY, représenté par M. Bernard DULAC ayant donné pouvoir à M. Philippe FRANCK
2. DOMAINIUM, représenté par M. Philippe FRANCK
3. EPISTROPHE, représenté par M. Philippe BATREAU ayant donné pouvoir à M. Frédéric GUILLEMAUT
4. NAMEBAY, représenté par M. Eric LANTONNET
5. NETIM, représenté par M. Bruno VINCENT
6. NORDET, représenté par Francis PIET, ayant donné mandat à M. Scott JUNG
7. ORANGE, représenté par M. Matthieu DEVAUX, ayant donné mandat à Mme Sophie JEAN-GILLES
8. SAFEBRANDS, représenté par M. Frédéric GUILLEMAUT

4 membres utilisateurs, personnes morales :

1. ASSOCIATION E-SENIORS, représentée par Mme Anne-Marie BACHOLLET
2. BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE France, représentée par M. Pascal TANESIE
3. CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, représentée par M. Franck BELLION ayant donné pouvoir à M. David-Irving TAYER
4. ISOC France, représenté par M. Nicolas CHAGNY ayant donné pouvoir à M. Sébastien BACHOLLET

9 membres utilisateurs, personnes physiques (dont 2 non votants) :

1. M. Sébastien BACHOLLET
2. M. Laurent BLOCH (non votant)
3. M. Antoine BOUTIGNON (non votant)
4. M. Nicolas CHAGNY ayant donné pouvoir à M. Sébastien BACHOLLET
5. M. Benjamin LOUIS
6. Mme Yuliya MORENETS
7. Mme Elisabeth PORTENEUVE
8. M. Jean-Benoit RICHARD
9. M. David-Irving TAYER

2 membres d'honneur (non votants) :

1. M. Jean-Yves BABONNEAU
2. M. Jean-Claude GORICHON ayant donné pouvoir à M. Emmanuel SARTORIUS

18 membres correspondants du Collège international (dont 1 non votant) :

1. ARCEP Burkina Faso, représenté par M. Serge Roland SANOU
2. ARTCI, représenté par M. Landry KOUADIO
3. ARTEC Madagascar, représenté par M. Laurent RAKOTOMALALA ayant donné pouvoir à M. Lala ANDRIAMAMPIANINA
4. CAMTEL, représenté par M. Oumarou MOUNPOUBEYI
5. CII (Communication and Information Institute), représenté par M. Vojo SPAHIU ayant donné pouvoir à M. Agim CAMI
6. CNI, représenté par M. Félix NDAYIRUKIYE
7. CENTRE RESAUTIC, représenté par M. Nicolas Raft RAZAFINDRAKOTO
8. COMORES TELECOM, représenté par M. ALI HADJI
9. IT-NUM, représenté par M. Wilfried QUENUM
10. INPHB, représenté par M. Souleymane OUMTANAGA
11. JENY SAS, représenté par M. Jacob AKINOCHO ayant donné mandat à M. Octaviano PINTO
12. NIC MADAGASCAR, représenté par M. Lala ANDRIAMAMPIANINA

13. NIC MAURITANIE, représenté par M. Ahmed-Salem CHEIKH
14. NIC SENEGAL, représenté par M. Alex CORENTHIN
15. SAN, représenté par M. Agim CAMI
16. SECNET, représenté par M. Janvier NGNOULAYE
17. WEBNETAFRICA, représenté par Mme Ntumba Rita TSHIMANGA
18. CACSUP, représenté par M. Jean Philémon KISSANGOU (non votant)

Assistaient également à l'assemblée générale :

- ✓ M. Olivier SOUILLARD, Commissaire aux comptes, AUDIT France
- ✓ M. Godefroy BEAUVALLET, administrateur nommé par l'INRIA à l'issue de cette assemblée générale

AFNIC :

- ✓ M. Benoit AMPEAU, directeur partenariats et innovations
- ✓ M. Pierre BONIS, directeur général
- ✓ Mme Sophie CANAC, responsable des services aux membres
- ✓ Mme Clémence DAVOUST, responsable communication événementielle
- ✓ Mme Pascale GATTI, directrice achats et finances
- ✓ M. Régis MASSE, directeur des systèmes d'information
- ✓ M. Hervé MARTIN, directeur ressources humaines, QVT et Juridique
- ✓ Mme Emilie TURBAT, directrice marketing et commercial
- ✓ M. Pascal VELLA, responsable communauté numérique

Compte-rendu

1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le Président M. Emmanuel Sartorius ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux participants et annonce l'ordre du jour.

2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Mme Sophie Canac, responsable des services aux membres est désignée secrétaire de séance et M. Benjamin Louis, membre du collège utilisateur est désigné scrutateur.

3. Rapport d'activité 2018

Pierre Bonis souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence.

Il commence par rappeler les enjeux de 2018 tels qu'ils avaient été identifiés il y a un an sur la base de 3 axes principaux le .fr, le hors .fr et l'innovation :

- ✓ **Amplifier la croissance du .fr**, qui est à la fois un enjeu majeur, mais aussi un engagement vis-à-vis des pouvoirs publics ;
- ✓ **Développer les services additionnels** aussi bien sur le .fr que sur le hors .fr. Au-delà de son rôle de registre ou d'opérateur technique de registre, c'est la capacité de l'Afnic à proposer des nouveaux produits, services ainsi que du conseil qui se joignent à cette activité principale ;
- ✓ **Engager la baisse des coûts de notre SRS**, à travers le projet Avenir mais aussi par une démarche déjà effective de maîtrise des coûts;
- ✓ **Simplification et exemplarité du .fr** ;
- ✓ **Développer l'activité d'opérateur de registre.**

Les priorités de l'année 2018 ont été les suivantes :

- ✓ **Développer l'attractivité, la simplicité et l'exemplarité du .fr**
 - Nouveau plan de développement du .fr orienté « présence en ligne » qui a été soumis à l'approbation ministérielle et la direction générale des entreprises courant 2018;
 - Répondre à une demande forte d'évolution technique émanant des bureaux d'enregistrement, avec la simplification de procédures et l'amélioration de notre système d'enregistrement actuel ;
 - Renforcer la sécurité, puisque la transposition de la directive européenne NIS qui vise spécifiquement les offices d'enregistrement des extensions nationales a entraîné pour l'Afnic une mise en conformité en vue d'une désignation en tant qu'opérateur de service essentiel ;
 - S'assurer de la conformité des activités de l'Afnic avec le nouveau règlement européen de protection des données (RGPD) dont la mise en place a été effective en mai 2018.
- ✓ **Maintenir le leadership de l'Afnic en tant qu'opérateur de registre français**
 - Un nouveau TLD dans la racine opéré par l'Afnic, après l'intégration du .museum en 2017, il y avait une volonté de poursuivre cette dynamique ;
 - Remporter l'appel d'offres ultra-marins s'il a lieu en 2018. Il n'y a pas eu d'appel d'offre, l'Afnic continue donc à gérer de facto un certain nombre d'extensions ultra-marines.
- ✓ **Préparer la croissance de demain**
 - Baisse des coûts de notre SRS à travers le projet Avenir ;
 - Un partenariat internet des objets signé avec un acteur de l'industrie ;
 - Le développement de l'activité de conseil au CA de l'Afnic, qui croit depuis 2-3 ans et qui est une des priorités de la direction partenariats et innovations ;
 - Renforcer la connaissance de notre marché pour mieux calibrer nos nouveaux produits et services, ces travaux internes ont fini par profiter aussi à nos clients.

Les évolutions réglementaires en 2018 concernaient:

✓ [La mise en place du RGPD en mai 2018](#)

Il s'agissait de travaux d'analyse juridique et d'implémentation technique, notamment pour les extensions génériques, avec des difficultés au niveau de l'interprétation du RGPD par l'ICANN (qui est le régulateur des nouvelles extensions) qui n'était pas la même que celle de l'Afnic mais sur lesquelles l'Afnic s'est alignée pour servir ses clients qui doivent appliquer ces règles.

L'approche pour les extensions génériques est d'anonymiser la totalité des données de la totalité des titulaires ce qui est différent du .fr où il est fait une distinction entre les données des personnes physiques qui sont des données personnelles et les données des personnes morales qui ne sont pas des données personnelles.

Dans ce cadre, l'Afnic a mis en place des échanges avec ses clients et ses membres (un comité de concertation dédié, des webinars, ...). Il a fallu aussi faire de la pédagogie vis-à-vis des TPE et PME, pour leur indiquer ce qui était à faire pour éviter les risques dans leur activité quotidienne et ainsi prévenir le fait que le RGPD puisse être un frein à la présence en ligne.

✓ [La préparation pour devenir opérateur de service essentiel.](#)

La directive NIS a créé le concept d'opérateur de service essentiel (OSE). Cela implique, pour l'Afnic, la mise en place de procédures et de dispositifs nouveaux d'interaction notamment avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Les modalités d'échange ont évolué et des procédures et bonnes pratiques sont à mettre en place sur 3 ans. Ces changements nécessitent entre autre des investissements d'une nouvelle nature pour l'Afnic concernent la corrélation de logs et l'identification en amont des attaques. Ce projet va avoir un impact sur l'affectation des ressources à l'Afnic de 2019 à 2021 ; il est nécessaire et implique un effort budgétaire et humain non négligeable.

La [croissance du .fr](#) est de 4,4 % en 2018, c'est une bonne croissance sur le marché des ccTLDs notamment en Europe. En valeur absolue, le .fr est le ccTLD qui a créé le plus de noms de domaine en Europe en 2018, dans un contexte où certaines grosses extension européennes perdent du stock.

Le taux de renouvellement se situe à 83,9 % ce qui est un très bon taux que l'on doit en partie à nos campagnes concernant l'utilisation des noms de domaine, mais aussi aux évolutions chez certains de nos gros bureaux d'enregistrement qui utilisent pleinement le renouvellement automatique, ce qui entraîne moins de suppressions involontaire de noms de domaine.

Le stock au 31 décembre 2018 était de 3 305 296 noms de domaine en .fr.

L'année 2018 a vu croître le nombre de créations liées à des opérations promotionnelles que l'Afnic mène avec les bureaux d'enregistrement qui le souhaitent. Ces opérations promotionnelles représentent un travail sur des types d'usages afin de proposer aux titulaires des offres co-construites avec les bureaux d'enregistrement qui incluent de l'hébergement par exemple. Cette approche a pour but de maintenir un haut taux de renouvellement par la suite puisque l'on sait que ces noms de domaine vont être utilisés.

La mise en œuvre du plan de développement du .fr se décline entre autre à travers nos actions pour [la présence en ligne et l'accompagnement des TPE/PME](#).

Le dispositif des foliweb (ateliers pratiques et gratuits à destination des TPE/PME sur tout le territoire) a permis de toucher 12 000 TPE/PME en 2018 sur les thèmes de l'utilisation des noms de domaine et l'importance de la présence en ligne. Cela a été rendu possible grâce aux partenariats de l'Afnic avec Néocamino et d'autre partenaires.

Fin 2018 l'Afnic a publié sa première étude liée au diagnostic d'auto-évaluation Réussir avec le web qui a comptabilisé 3800 répondants sur l'année 2018. Cette étude montrait qu'une écrasante majorité des TPE/PME (supérieure à 90%) indiquaient qu'il était nécessaire d'avoir un site internet, ce qui indique que l'évangélisation n'est plus autant prioritaire qu'il y a quelques années car les gens sont convaincus. Le .fr est aussi la meilleure extension de proximité de leur point de vue. Mais il reste une forme d'incertitude sur le coût que cette présence en ligne peut avoir au regard de ce qu'elle peut rapporter. Il est donc important d'obtenir de nouvelles réponses à ce questionnaire d'autodiagnostic pour nous permettre de répondre aux interrogations et attentes des TPE/PME sur des usages et des cas pratiques.

France Num est le dispositif gouvernemental qui a été lancé en 2018 et dont l'Afnic est un partenaire majeur. L'ensemble des contenus qui ont été créés par l'Afnic depuis plus de 3 ans dans le cadre de Réussir en .fr ont été reversés à France Num de manière à alimenter la plateforme et à donner des informations pédagogiques. Réussir avec le web a également été mis en ligne sur la plateforme. Un autre volet du partenariat entre l'Afnic et France Num est le recrutement d'activateurs notamment parmi les bureaux d'enregistrement qui sont présents sur tout le territoire et qui peuvent accompagner localement les TPE/PME vers leur présence en ligne.

L'activité hors .fr a connu en 2018 un développement du portefeuille et une consolidation de l'activité de conseil permettant une croissance de 8% du chiffre d'affaire.

Le .museum a été intégré fin 2017 mais la phase opérationnelle s'est déroulée en 2018. Ce TLD qui a déjà plus de 10 ans est accompagné par l'Afnic non pas uniquement en tant qu'opérateur technique de registre mais aussi en terme de conseil et d'accompagnement sur le développement de l'extension et sur l'évolution des politiques de registre. Cette expérience met en valeur un arc de compétence de l'Afnic assez complet (technique, politique de registre, marketing et commercial).

Le nic Sénégal est l'extension nationale d'un pays qui tient à garder la maîtrise technique de son extension nationale et en tant que gestionnaire du .fr, l'Afnic est bien au fait des enjeux de souveraineté numérique. Néanmoins le .sn a un enjeu d'automatisation rapide qui nécessite des investissements sur le système d'enregistrement et sur la relation avec les bureaux d'enregistrement. Certains homologues africains, pour répondre à cet enjeu d'automatisation ont signé des contrats qui les dépossédaient de la gestion technique de leurs noms de domaine ; certaines de ces extensions ont perdu leur sens car elles ont été commercialisées sans aucun lien avec le pays. Le choix qui a été fait et qui constitue l'offre de l'Afnic au nic Sénégal a été de gérer techniquement le .sn sur les infrastructures de l'Afnic en conservant les bases et notamment la base whois au Sénégal qui reste donc maître et propriétaire de sa base. Cette gestion technique est provisoire avec en vue une automatisation complète du registre au bout de 3 ans, qui aura été financée par l'augmentation des bénéfices durant la phase de transition. C'est la seule offre de ce type au monde.

Le .ovh s'est très bien porté en 2018.

Concernant le .paris, il y avait un enjeu de relance de la croissance et l'Afnic a pris sur elle de mettre en place des opérations promotionnelles sur le .paris, la croissance a repris avec un dépassement des 20 000 enregistrements en 2018. Le .bzh et le .alsace bénéficient également d'une bonne croissance. Les extensions géographiques s'installent durablement dans le paysage ce qui représente des opportunités pour un prochain round de l'Icann.

L'augmentation significative de l'activité conseil participe également à la croissance de 8% du chiffre d'affaire. En 2018 cette activité a essentiellement été consacrée à l'accompagnement de notre homologue du Burkina Faso sur une logique d'automatisation.

Le [Forum mondial sur la Gouvernance de l'Internet \(FGI\)](#) s'est déroulé en novembre 2018 à l'Unesco. Si le FGI est organisé par l'ONU, l'Afnic a été désignée par le Gouvernement français comme co-organisateur de l'évènement avec le ministère des affaires étrangères, ce qui montre la place particulière qu'occupe l'Afnic dans l'écosystème français. C'est une mise en avant de la capacité de l'Afnic à mobiliser les différentes parties prenantes (le secteur privé, la société civile) pour organiser cet évènement en 3 mois seulement. L'Afnic a pleinement rempli son rôle et sa mission « où la communauté

française joue un rôle de premier plan » conformément aux statuts de l'association et l'implication de l'ensemble des équipes de l'Afnic dans la réussite de l'évènement a été reconnue et saluée par les pouvoirs publics. Par ailleurs cette réunion du FGI qui a rassemblé 3000 participants de 143 pays dans 171 sessions de travail a été ouverte par le Président de la République française Emmanuel Macron et par le Secrétaire général des Nations-Unies António Guterres, ce qui confère à cette édition un caractère politique et sociétal fort par rapport aux autres éditions du FGI.

La [Fondation Afnic pour la solidarité numérique](#), qui est hébergée par la Fondation de France, est gérée de manière indépendante de l'Afnic. L'Afnic reverse à la Fondation 90% du bénéfice généré par son activité d'office d'enregistrement du .fr, ce qui devrait faire une dotation de 1 589 932 euros pour l'exercice 2018, une fois que l'assemblée générale aura approuvé les comptes.

Au fur et à mesure que la fondation se développe, se développe en parallèle un nouvel argument de distinction du .fr par rapport aux autres extensions puisque lorsqu'on achète un .fr, on sait qu'une partie de l'argent va permettre de financer des projets très concrets au travers de la fondation.

En 2018, 47 projets ont été financés sur les 99 instruits. La Fondation a versé 904 k€ de soutien à ces 47 projets. Par ailleurs la Fondation s'attache à ce que les projets soient répartis sur l'ensemble du territoire (métropole et outre-mer) afin de s'assurer que les projets soutenus petits ou grands aident à la réduction de la fracture numérique sur l'ensemble du territoire.

Les thématiques ont été plus ou moins représentées selon les années en fonction des projets proposés, elles sont classées par rubriques : Insertion/emploi, éducation/formation, santé/handicap, citoyenneté, etc. Ces champs d'action de la fondation sont volontairement en dehors de la R&D et de l'innovation car le but de la Fondation n'est pas de faire revenir l'argent dans l'Afnic, c'est pour cela que les thématiques des projets soutenus sont sociales ou sociétales.

En 2019, la fondation a reçu 390 dossiers dont 120 seront instruits cet été.

Emmanuel Sartorius donne la parole à Pascale Gatti pour la présentation des comptes 2018.

4. Présentation des comptes annuels

Pascale Gatti présente les comptes annuels 2018. Les comptes annuels et la liasse fiscale de l'Afnic ont été transmis aux membres en amont de l'assemblée générale sur l'espace qui leur est réservé : <https://membres.afnic.fr>.

Une évolution des grandes masses sur 5 ans montre une croissance régulière du chiffre d'affaire qui s'établit à 3,5 % en 2018 avec un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros.

Les charges d'exploitation sont en légère hausse en 2018, la poursuite de la maîtrise des coûts est toujours menée à l'Afnic. L'augmentation des charges en 2018 est due notamment au lancement du projet Avenir et des coûts informatique qui y sont liés.

Le résultat net comptable est en hausse de 19,8 %, et ressort à 638 715 € ce qui représente 3,7 % du chiffre d'affaire de l'Afnic.

La vitalité du .fr en 2018 est marquée par une hausse du parc de noms de domaine de 4,4 %, une croissance du chiffre d'affaire en .fr de 3,2% et une hausse du taux de renouvellement. Coté ultra-marins, on note un recul du chiffre d'affaire de 3,4 % ; les extensions gTLD ont été dynamiques avec une croissance de 8% qui inclut l'activité de conseil. Un point important à signaler est qu'en 2018 les activités gTLD sont à l'équilibre financier, c'était un objectif depuis le lancement de ces activités. Les extensions gTLD représentent 8,7 % du chiffre d'affaire de l'Afnic et si on y ajoute les ultra-marins, cela représente 10% du chiffre d'affaire de l'Afnic en 2018.

Les investissements informatiques répondent aux engagements dans la convention Etat-Afnic puisque nous devons renforcer la sécurité et la stabilité de nos équipements d'infrastructure. Le montant des investissements est stable par rapport à 2017 et l'Afnic travaille avec une nouvelle centrale d'achat. Les charges opérationnelles associées sont stables également. L'Afnic poursuit sa logique de virtualisation des infrastructures par rapport aux achats systématiques d'immobilisation. Les investissements en qualité de vie se font dans une mesure raisonnable pour maintenir le niveau de qualité de vie au travail des collaborateurs.

Le plan de recrutement de l'année 2018 a été mené à bien, et l'effectif à fin 2018 est de 82 collaborateurs. En 2018, le taux de turn-over est de 3,9 % ce qui est un taux plus habituel pour l'Afnic après ce qui s'était passé en 2017.

Après l'affectation du résultat de 2018 par l'assemblée générale, les fonds associatifs de l'Afnic vont atteindre 8,1 millions d'euros. Ces fonds permettent de couvrir plus de 12 mois de frais de personnel et d'hébergement (data center et locaux).

En conclusion, cette bonne performance de l'année 2018 témoigne du dynamisme du .fr, mais aussi de l'implication de tous nos partenaires qui y contribuent et de la satisfaction de nos clients.

Cette performance nous permet également de soutenir les objectifs stratégiques de l'association.

Emmanuel Sartorius donne la parole au commissaire aux comptes, Monsieur Olivier Souillard.

5. Rapport du commissaire aux comptes

Monsieur Olivier Souillard reprend les éléments du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos au 31/12/2018 qui a été publié sur l'espace réservé aux membres de l'Afnic : <https://membres.afnic.fr>.

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels 2018 :

✓ Bilan totalisant	23 273 548 euros
✓ Compte de résultat, faisant apparaître un excédent de	638 715 euros

sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Afnic à la fin de cet exercice.

Suites aux vérifications spécifiques prévues par la loi, le commissaire aux comptes n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Monsieur Olivier Souillard informe l'Assemblée générale des conclusions du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice écoulé. Aucune convention n'a été passée sur l'exercice écoulé nécessitant d'être soumise à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L612-5 du Code de Commerce.

Par ailleurs, certaines conventions, approuvées au cours d'exercice antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice 2018 :

A compter de l'Assemblée Générale du 10 juin 2016, Monsieur Benjamin LOUIS a été élu pour un mandat de deux ans pour le collège Utilisateur. En plus de ses fonctions d'administrateur, Monsieur Benjamin LOUIS anime le .a/sace au sein de l'Agence d'Attractivité d'Alsace. Le montant pris en charge au cours de l'exercice est de 1 000 euros.

Olivier Souillard remercie Laurence Clément et Pascale Gatti pour leur accueil et leur collaboration au cours des contrôles.

6. Approbation des comptes de l'exercice 2018 et affectation au compte « autres réserves Fond de Réserve »

Emmanuel Sartorius propose, conformément aux statuts, que l'assemblée générale délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés pour les deux résolutions concernant l'approbation des comptes 2018 et l'affectation du résultat.

Approbation des comptes de l'exercice 2018 :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Affectation au compte « autres réserves Fond de Réserve » :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

D'affecter au compte « autres réserves Fond de Réserve » le résultat comptable positif de l'exercice clos au 31 décembre 2018 de 638 715,36 euros.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7. Information sur l'évolution des statuts de l'association

Emmanuel Sartorius explique que sous ce titre très générique, le sujet précis à aborder est l'indemnisation des administrateurs. C'est un sujet récurrent qui est débattu depuis plusieurs années au sein du conseil d'administration, de l'assemblée générale et des comités de concertation. Cela a été amené par les administrateurs élus, sachant que les administrateurs représentant les membres fondateurs ne sont de toute façon pas concernés. La situation a évolué récemment et notamment lors du dernier conseil d'administration, qui a demandé une étude précise de ce sujet :

- d'un point de vue financier car l'indemnisation des administrateurs peut entraîner une baisse du résultat d'exploitation ;
- d'un point de vue fiscal, pour respecter des contraintes en la matière ;
- d'un point de vue juridique pour vérifier que le versement d'une indemnisation ne crée pas de lien de travail entre les administrateurs et l'association.

Enfin, l'Article 14 des statuts interdit toute rémunération des administrateurs, donc si l'Afnic et ses membres décident de poursuivre dans cette voie, il faudra modifier les statuts et donc convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Emmanuel Sartorius demande à Pierre Bonis de présenter à l'assemblée le résultat des études approfondies qui ont été menées avant toute décision de l'assemblée générale.

Pierre Bonis rappelle que ce qui a amené le conseil d'administration à rouvrir le sujet, c'est la question de l'attractivité du conseil d'administration, notamment à la suite des élections de l'assemblée générale de 2018 qui a vu peu de candidatures. Par ailleurs, depuis plusieurs années, les administrateurs voient leur charge de travail augmenter significativement ; l'investissement personnel est important. La question s'est donc posée aussi en terme de compensation de cet investissement.

La question a été abordée au séminaire du conseil d'administration en septembre 2018 puis a aussi été soumise aux membres lors des comités de concertation d'avril 2019. Les administrateurs ont sollicité l'avis des membres du collège utilisateurs et du collège bureaux d'enregistrement à cette occasion et les deux comités ont rendu un avis positif sur le principe de l'indemnisation des administrateurs.

Les grands principes d'indemnisation des administrateurs qui font consensus sont les suivants :

- Elle concerne uniquement les membres élus du CA (pas les membres fondateurs) soit 50% des administrateurs ;
- Elle ne peut excéder $\frac{3}{4}$ du smic, ce qui correspond à la tolérance fiscale. Par ailleurs la gestion de l'association doit avoir un caractère désintéressé, donc au-delà de ce seuil, il pourrait y avoir un risque de perdre le statut associatif, ce qui n'est pas envisageable ;
- Elle se fonde sur une évaluation du nombre de jours de travail demandés aux administrateurs ;
- Elle est sujette à l'assiduité des administrateurs, elle pourrait être amputée en cas de faible investissement de l'administrateur ;
- C'est l'assemblée générale qui en validera le principe, à la fois car les statuts doivent être modifiés mais aussi pour une question de démocratie au sein de l'association ; le Conseil d'administration décidera des modalités précises de mise en œuvre ;
- La charge devra être intégrée dans le cadre de la préparation du budget 2020. Pour que cette charge puisse être intégrée dans les hypothèses budgétaires, il faut qu'une décision de l'assemblée générale soit prise fin 2019.

Le planning de mise en œuvre pourrait être que le conseil d'administration de septembre affine le dispositif et prépare une convocation de l'assemblée générale extraordinaire à laquelle seront présentés le dispositif d'indemnisation des administrateurs et la proposition de modification des statuts.

Le cabinet d'avocat qui a été interrogé sur le sujet a confirmé les éléments suivants :

- Le versement d'une rémunération plafonnée dans le cadre de la tolérance fiscale, ne peut pas entraîner un lien hiérarchique entre l'administrateur et l'Afnic. Donc cela ne pose pas de problème par rapport aux statuts qui prévoient que les personnes ayant « un lien de subordination, au sens du droit du travail » ne peuvent pas être membres ;
- D'un point de vue budgétaire, cette indemnisation n'étant pas liée à un contrat de travail, il n'y a pas de charges patronales ;
- Pour les administrateurs, ce revenu devra être intégrée dans leurs revenus au titre des bénéfices non commerciaux mais n'est pas soumis aux charges salariales ;
- La charge de travail a été estimée à 15 jours par an, préparation des réunions incluse. Cela englobe les cinq réunions du conseil d'administration, le séminaire, les deux comités de concertation ou journées du collège international, les comités spécifiques du conseil d'administration (finances et gestion des risques, engagements, nominations, politiques de registre).

Il est important de rappeler que cet investissement est le lot de tous les administrateurs, y compris ceux nommés par les membres fondateurs qui ne pourront pas percevoir de rémunération.

Emmanuel Sartorius rappelle aux membres qu'aucune décision formelle n'est demandée aux membres aujourd'hui mais qu'il était important pour lui et pour le conseil d'administration de tenir les membres

informés de l'avancement des réflexions sur la rémunération des administrateurs. Il invite les membres à poser les questions qu'ils peuvent avoir sur ce sujet.

Jean-Yves Babonneau, membre d'honneur et ancien directeur général de l'Afnic, exprime son point de vue : s'il n'est pas déraisonnable que les gens puissent être rémunérés, c'est d'une complexité et d'une visibilité extérieure qui va nuire à l'Afnic. Le temps passé à organiser ce sujet coûte très cher pour des rémunérations très faibles.

Frédéric Guillemaut, représentant élu des bureaux d'enregistrement au conseil d'administration, répond que le travail sur cette question a été fait bénévolement et ne revient donc pas cher. L'indemnisation n'est pas si compliquée à mettre en place, c'est de l'application de règles de gestion. Mettre en place cette indemnisation en toute transparence vis-à-vis des membres de l'association et en application stricte des règles fiscales permettra certainement à l'Afnic de garder son image positive vis-à-vis de l'extérieur.

David-Irving Tayer, membre utilisateur, rappelle qu'aujourd'hui le défraiement des administrateurs est déjà pratiqué à l'Afnic. Comme il ne saurait être question de gonfler artificiellement des frais, il faut effectivement passer par une indemnisation *pro rata temporis* pour reconnaître l'investissement temporel des administrateurs élus.

Sébastien Bachollet, représentant élu des utilisateurs au conseil d'administration, remercie Frédéric Guillemaut qui a piloté le groupe de travail et le président qui a permis de faire avancer le sujet. Il indique que la charge des administrateurs est effectivement important, notamment ceux qui président les comités qui doivent rendre des comptes au conseil d'administration.

Emmanuel Sartorius, confirme que la charge de travail des administrateurs n'est pas négligeable et qu'il paraît normal qu'une compensation leur soit versée directement ou à leur entreprise qui accepte de les mettre à disposition de l'Afnic.

Emmanuel Sartorius confirme que le conseil d'administration poursuivra ces travaux en tenant compte les commentaires faits ce jour en vue d'une convocation d'assemblée générale extraordinaire fin 2019 pour une mise en application en 2020.

Intervention spéciale

Emmanuel Sartorius informe les membres que son 2^{ème} mandat de président se termine avec cette assemblée générale, et n'est pas renouvelable conformément aux statuts de l'association. Il exprime le plaisir et l'intérêt qu'il a eu à participer aux travaux de l'Afnic durant ces six années. Celles-ci ont été riches en évènements parmi lesquels :

- un déménagement, piloté par Sylvie Lacep ;
- la certification ISO 27001, qui a été un moment important pour l'image de marque de l'Afnic ;
- la création de la Fondation Afnic, qui peut jouer un rôle important dans le domaine de la solidarité numérique compte-tenu des montants qu'elle peut distribuer. Remerciement à Isabel Toutaud, déléguée de la Fondation et Jean-Michel Hubert qui a accepté de présider le Comex de la Fondation ;
- le lancement du projet Avenir, dont les débuts ont été compliqués et qui est aujourd'hui piloté en interne par Régis Massé et sur le point d'aboutir ;
- le départ subi de Mathieu Weill en 2017 a nécessité le recrutement d'un nouveau directeur général et cette tâche a occupé le conseil d'administration et son comité des nominations pendant plusieurs mois.

Le président remercie :

- les membres de l'association ;
- l'ensemble du personnel de l'Afnic pour leur professionnalisme ;

- les membres du Codir de l'Afnic qui ont contribué aux travaux du conseil ;
- les membres du conseil d'administration (présents et passés). Les débats n'ont pas toujours été faciles au sein du conseil et ont été toujours francs et se sont déroulés dans le respect mutuel. Chacun a cherché à œuvrer sincèrement dans le sens des intérêts de l'Afnic. Tous les grands dossiers ont pu avancer ;
- les deux directeurs généraux :
 - o Mathieu Weill, qui a fait un travail remarquable dans le développement de l'Afnic en terme d'effectif et de chiffre d'affaire et qui a également professionnalisé le travail de l'Afnic et du conseil d'administration ;
 - o Pierre Bonis qui tient la barre avec succès depuis deux ans et qui est à la hauteur des espérances que le conseil avait porté sur lui.

Enfin Emmanuel Sartorius informe l'assemblée que Godefroy Beauvallet a été nommé par le président de l'INRIA pour lui succéder en tant qu'administrateur de l'Afnic.

8. Élection d'un administrateur représentant du collège international

Emmanuel Sartorius remercie Lala Andriamampianina qui après 2 mandats de 3 ans au Conseil d'administration de l'Afnic en tant que représentant du collège international ne peut pas se présenter à sa propre succession conformément aux statuts de l'association.

Il faut donc élire un nouveau représentant du collège international pour 3 ans. Souleymane Oumtanaga représentant l'INPHB de la Côte d'Ivoire est candidat.

Il prend la parole pour exprimer sa motivation et ses intentions pour la participation au conseil d'administration de l'association mais aussi pour l'animation et la coordination du collège international.

La profession de foi de Souleymane Oumtanaga est disponible sur l'espace réservé aux membres de l'Afnic : <https://membres.afnic.fr>.

Le bureau de vote est constitué et les membres du collège international procèdent au vote.

Emmanuel Sartorius annonce le résultat des élections :

Pour le collège international, l'INPHB de Côte d'Ivoire représenté par Souleymane OUMTANAGA, a été élu au 1^{er} tour pour un mandat de 3 ans avec 17 voix sur 17 votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Fait à Paris, le 14 juin 2019.

Godefroy BEAUVALLET
Président de l'Afnic

Benjamin LOUIS
Scrutateur, membre de l'Afnic

Sophie CANAC
Secrétaire de séance